

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019 – DÉBUT 2020

PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019



1

POURQUOI UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) ?

à Saint-Molf : pas d'obligations légales

(en termes de délai / de contenu / de délibération du conseil municipal)

Il est donc proposé comme depuis 2015 une « discussion sur les orientations budgétaires » afin de ne pas confondre avec un « vrai » débat d'orientations budgétaires régi par des règles strictes.

En 2019 : discussion sur les orientations jusqu'à la fin du mandat (mars 2020) – pas de DOB prévu avant le vote du budget 2020 (avant les élections, en février 2020)

OBJECTIFS :

- informations financières nationales et locales
- discussion des priorités budgétaires et de la stratégie financière
- Prévision pluriannuelle des investissements et du fonctionnement
- Perspectives pour l'année 2019 et pour début 2020



2

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

- **Le budget est annuel, il retrace toutes les dépenses et recettes de l'année concernée** – obligation de le voter avant le 15 avril
- **Le budget est divisé en 2 sections**
 - Le fonctionnement : dépenses et recettes courantes (*environ 2,3 M d'€*)
 - L'investissement : gros travaux, acquisitions (*environ 1,5 M d'€*)
- **Chaque section doit être équilibrée** (dépenses = recettes)
Contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas voter son budget avec un déficit
- **Un autofinancement minimum doit exister :**
 - Recettes de fonctionnement excédentaires qui permettent d'abonder la section d'investissement (*en 2018 - budget principal : excédent de 205 000 € contre 213 060 € en 2017*)
 - Cet autofinancement permet de financer au moins le remboursement du capital de la dette (*en 2018 - budget principal : 60 433 € de remboursement du capital de la dette*)
- **Un budget annexe « vente d'électricité »** budget technique lié au toit photovoltaïque de la Récré Multicolore

3

3

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

■ L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières		112,3	1,43 %	1,34 %
Y compris charges financières		108,9	1,16 %	0,92 %
Indice des prix à la consommation hors tabac		109,6	1,18 %	0,90 %

Les collectivités locales sont désormais associées au redressement des finances publiques à travers l'encadrement de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite en effet leur hausse à 1,2% par an, soit un rythme quasi identique à l'inflation (obligation pour les plus grandes collectivités uniquement)

Ce sont les communes de moins de 3 500 habitants qui enregistrent la pression inflationniste la plus élevée.

4

4

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

■ L'indice de prix des dépenses communales

➤ Communes de moins de 3 500 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2018		2010 - 2017
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,0	1,51 %	1,27 %
Y compris charges financières	108,4	1,22 %	0,83 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

A Saint-Molf : évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 5,2% par an en moyenne depuis 2014

Mais il convient de prendre en compte :

- évolution de la population Insee sur la même période de 5,65 % (+ 8,8 % pour la population de 3 à 16 ans)
 - et maintien d'un excédent de fonctionnement de plus de 200 000 € par an
- les recettes ont donc augmenté dans les mêmes proportions que les dépenses

5

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

Dotations de l'État

- fin de la baisse de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2018

pour mémoire à Saint-Molf : évolutions du montant de DGF

2018 : 474 562 ↗
 2017 : 467 421 ↗
 2016 : 455 673 ↘
 2015 : 480 049 ↘
 2014 : 495 819 ↘
 2013 : 496 207 ↗
 2012 : 486 114 ↗
 2011 : 485 450 ↗

474 562 en 2018 soit :
 ↗ + 7 141 par rapport à 2017
 mais - 21 257 p/ à 2014
 (1^{ère} année de baisse des dotations)
 soit - 4,29 %
 alors que sur la même période la population DGF a augmenté de 4,7 %

- en 2019 la DGF est identique à 2018 (gelée en valeur à périmètre constant) mais les mécanismes de répartition à l'intérieur de cette enveloppe évoluent (augmentation de la péréquation horizontale = redistribution entre les collectivités elles-mêmes sans apport de l'État)

NB : le potentiel fiscal d'une commune tient compte de la richesse globale de l'intercommunalité. Sont à prendre en compte les nombreuses fusions / changement d'intercommunalité en 2018 comme en 2017

6

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

- réduction globale du produit des amendes de police redistribué aux collectivités, conséquence du transfert aux communes de la pénalisation du stationnement (forfait post-stationnement) → tout va dépendre de la politique de redistribution que décidera le Département de Loire-Atlantique
- augmentation de la dotation de solidarité rurale (180 M€ contre 90 M€) → Saint-Molf devrait en bénéficier
- tout ce qui dépend du potentiel financier (éligibilité à la DSR) ne devrait pas être impacté → dès lors que Saint-Molf est loin de la limite d'éligibilité à la DSR, pas de risque de ne plus bénéficier de cette ressource

7

7

RECETTES FISCALES

Taxes foncières et d'habitation

ASSIETTE DES TAXES :

Augmentation nationale de la valeur des bases

(valeur d'un m²) +1,7% en 2019 (+1 % en 2018, + 0,4 % en 2017)

Augmentation communale du volume des bases

(nombre de m²)

dynamique liée à la construction de logements

Augmentation de l'assiette (valeur et volume cumulés)	2019	2018
taxe d'habitation	+ 4,52 %	+ 5 %
taxe sur le foncier bâti	+ 4,39 %	+ 5,68 %
taxe sur le foncier non bâti	+ 2,19 %	+ 4,46 %

8

8

RECETTES FISCALES

Taxes foncières et d'habitation

TAUX DES TAXES

3 taux augmentés de 1 % en 2017 (1ère fois depuis 2012), augmentation qui restait inférieure à l'inflation de 1,2 % sur les 12 mois précédents, recette supplémentaire qui a permis de compenser la moitié de la baisse des dotations de l'État

- **Les augmentations nationale et communale des bases garantissent à elles seules une augmentation raisonnable des recettes fiscales**

+ 47 250 € de recettes pour 2019 sans augmenter les taux

+ 58 500 € si augmentation des taux de 1 %

→ Proposition de ne pas augmenter les taux en 2019

et Cap Atlantique ...?

Pour mémoire en 2017 : augmentation des taux de fiscalité pour la 1ère fois depuis 2003, et annoncée comme la seule du mandat. Confirmation pas d'augmentation en 2019.



9

RECETTES FISCALES

Taxes foncières

2020 : projet d'intégration des propriétés de l'AFAFAF dans le domaine privé de la commune

Une augmentation des recettes fiscales serait à prévoir pour retrouver un montant de 8 500 €, correspondant au montant perçu actuellement par l'AFafaf (actuellement taxe additionnelle)

Aménagement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

révision des valeurs locatives annoncée pour 2023 (aucune certitude...)

plafonnement plus strict des taux

→ il est envisagé de transférer aux communes les parts départementales et intercommunales de la TFPB... interrogations sur le pouvoir de taux des communes : l'État risque de le réduire par crainte d'une explosion d'un montant de cette taxe



10

AUTRES RECETTES FISCALES

Taxe de séjour : recette stabilisée ?

9 500 € de recettes en 2016

16 600 € (soit + 7 200 €) en 2017 (perception année complète)

15 600 € en 2018 : baisse à relativiser car décalage de la perception des taxes par les plateformes type Air BnB à l'année suivante

Perspectives 2019 :

- tarifs revus dans le cadre de la nouvelle grille légale, mais sans augmentation
- Perception généralisée par les plateformes en ligne (versements décalés année suivante)

Taxe d'aménagement : dynamique liée à l'attractivité de la commune

Augmentation du nombre de permis de construire délivrés

19 en 2014 → 32 en 2015 → 32 en 2016 (76 500 € de recettes en 2017)

→ 41 en 2017 (75 500 € de recettes en 2018*)

→ 55 en 2018

+ augmentation du forfait au m² (726 € en 2018, 753 € en 2019) – arrêté ministériel

* en cas de taxe supérieure à 1 500 €, paiement en 2 fois donc décalage possible sur année suivante



11

ZOOM SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Dépense nouvelle en 2016
- Service d'instruction au sein de Cap Atlantique
- Cap Atlantique prend en charge 50 % des frais du service
- L'estimation initiale du coût en année complète était de 15 000 € par an

Coût constaté de l'instruction des actes d'urbanisme à Saint-Molf

2016 : 8 000 € (6 mois seulement)

2017 : 10 335 €

2018 : 10 639 €

209 : estimation 11 252 € (sur la base de 87 équivalent permis de construire)



12

ZOOM SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CAP ATLANTIQUE

Transfert à Cap Atlantique de la contribution au SDIS

pas d'impact globalement : la dépense de fonctionnement en moins sur le budget de la commune et prélevée sur l'attribution de compensation (recette en moins)

Le tableau ci-après résume, le montant net des AC provisoires pour 2019. Certaines communes se retrouvent en montant négatif, dans la mesure où la recette initiale de l'ex-taxe professionnelle est inférieure au montant cumulé des transferts opérés depuis la création de Cap atlantique en 2003, c'est le cas pour 9 communes du territoire : Assérac, Camoël, Férel, La Turballe, Mesquer, Pénestin, Piriac sur mer, Saint-Lyphard et Saint Molf.

COMMUNES	Produit de TP de référence	Charges nettes transférées dernière révision : 2009	Total à déduire pour 2019	Attribution de compensation provisoire 2019 nette
ASSERAC	51 910	38 057	113 641	-61 731
BATZ-SUR-MER	563 336	51 106	395 671	167 665
CAMOËL	26 595	10 380	41 478	-14 883
FEREL	134 846	42 843	144 852	-10 006
GUERANDE	3 880 536	79 210	1 971 157	1 909 379
HERBIGNAC	1 495 617	133 263	451 968	1 043 649
LA BAULE	4 242 590	504 608	4 102 790	139 800
LA TURBALLE	460 661	169 452	634 653	-173 992
LE CROISIC	844 794	68 485	384 913	459 881
LE POULIGUEN	832 052	71 624	609 154	222 898
MESQUER	134 621	79 676	318 908	-184 287
PENESTIN	147 202	42 863	269 076	-121 874
PIRIAC-SUR-MER	220 369	114 045	456 887	-236 518
SAINT-LYPHARD	150 812	50 874	301 017	-150 205
SAINT-MOLF	94 430	8 881	99 337	-4 907
TOTAL en euros	13 280 371	1 465 367	10 295 502	2 984 869

13

13

PERSPECTIVES 2019

Fonctionnement - Ressources humaines

- **Application du nouveau régime indemnitaire à tous les agents** : pas de perte de rémunération mais pas d'augmentation, simple correction des situations inégalitaires à fonctions équivalentes
- **Augmentation des rémunérations indiciaires en application de la loi** (dispositif PPCR – parcours professionnels, carrières et rémunérations – gelé par l'État en 2018)
- **Recrutement d'un coordonnateur enfance jeunesse** en remplacement d'un agent en arrêt maladie depuis sept. 2017
- **Plusieurs autres remplacements longs à assurer, augmentation des arrêts maladie de courte durée** en raison de l'augmentation de l'âge moyen des agents

14

14

PROJETS DE LA COMMUNE

Les équipements

- plan pluriannuel d'investissement : travail de priorisation pour la fin du mandat

Date de la réunion de travail de tous les conseillers municipaux : 27/03/2019

- Financement par l'emprunt

Pas de nouvel emprunt d'ici la fin du municipale

Emprunt de 1,5 M d'€ contracté en 2018 pour financer le projet majeur qu'est l'aménagement du centre bourg

Grâce aux subventions sur cette opération une partie de l'emprunt pourra être affectée à d'autres projets

15

15

PROJETS DE LA COMMUNE

économie générale de l'opération d'aménagement du centre bourg

chiffrages connus au 05/03/2019 - une mise à jour sera faite dès qu'un élément nouveau viendra modifier cet équilibre d'ensemble

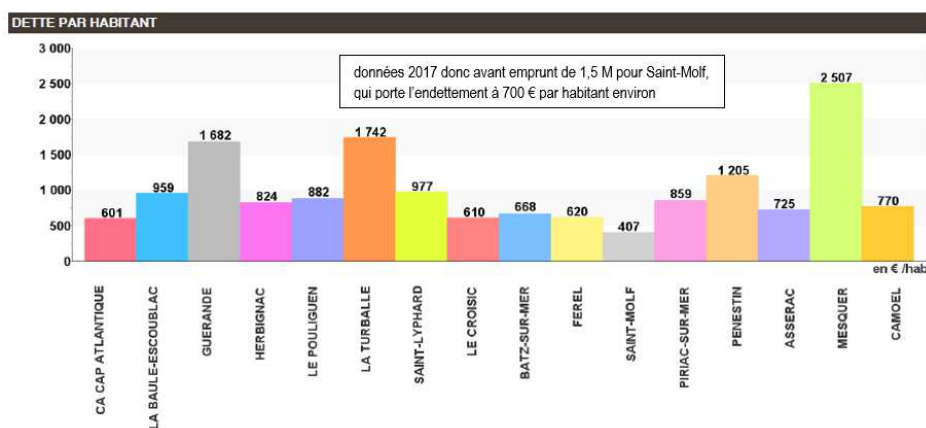
	dépenses	recettes
Maîtrise d'oeuvre	80 000	
Travaux (marchés signés)	1 500 900	
Eclairage public (Sydela)	51 000	
coordination SPS (sécurité chantier)	5 760	
Investigations complémentaires des réseaux souterrains	3 700	
panneau d'information lumineux	15 000	
bordures granit (avenant négatif)		-38 000
Enrobés sur RD pris en charge par le Département		-10 000
Quai bus pris en charge par le syndicat des transports		-10 000
Réseau eaux pluviales pris en charge par Cap Atlantique		-20 000
Récupération de la TVA sur les travaux		-263 343
Fonds de concours de Cap Atlantique		-253 700
Département * fonds de soutien aux territoires - vélo		-4 300
Département * fonds de soutien aux territoires - complément après réclamation du Maire		
Département* subvention exceptionnelle - rattrapage du manque à gagner du cheminement doux		
Subvention Etat DETR 2019		-122 700
Subvention Etat DSIL 2019		
Subventions Etat DETR et DSIL 2020		
TOTAL	1 656 360	-722 043
		934 317 reste à charge de la commune
		soit 56% du total de l'opération

* la commission départementale qui statue sur les montants de subventions aura lieu le 1er avril

16

16

ZOOM SUR LA DETTE DE LA COMMUNE



17

17

PROJETS DE LA COMMUNE

Poursuite de la recherche d'un maximum de financements extérieurs pour chaque projet

- Pour le bourg :

Subventions exceptionnelles **Département + Région**

- **Cap Atlantique** : doublement des fonds de concours en 2019 (dès lors que 2020 sera une année électorale blanche)
- **CAF** : 2 dossiers déposés pour la crèche et 4 pour la jeunesse
- **État - Jeunesse et Sport** : étude en cours pour déposer un dossier

18

18

PROJETS DE LA COMMUNE

autres perspectives

Usage des bâtiments communaux

Anciens locaux de l'office de tourisme, du centre de secours

Bâtiment de la cure, hangar du Languernais (ateliers)

→ Étude du CAUE en cours

Soutien au développement économique

→ Étude de la chambre de commerce et d'industrie en cours

